

La PASS, ça sert à quoi ?

La PASS, c'est quoi ?

- Le dispositif PASS est une cellule médico-sociale qui doit faciliter l'**accès des personnes démunies** non seulement au système hospitalier mais aussi au réseau institutionnel ou associatif de soins d'accueil et d'accompagnement social.
- Elle a pour mission l'orientation des personnes les plus démunies vers le système de droit commun pour un accompagnement médico-social.

La PASS, comment y accéder ?

Le repérage d'un patient peut provenir de différents acteurs :

- Des **partenaires extérieurs**. Il s'agit majoritairement d'associations et de CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ou des médecins de ville.
- En **interne** au cours d'un séjour hospitalier ou d'un accueil aux urgences.

L'acteur qui repère le patient contacte l'équipe **PASS**. Une évaluation sera réalisée par l'assistante sociale.

L'équipe hospitalière de la PASS

La PASS, quelle équipe ?

L'équipe de la PASS est située au :

Centre Hospitalier de Privas Ardèche
2, Avenue Pasteur
07007 PRIVAS



Les coordonnées de l'équipe de la PASS sont les suivantes :

- **L'assistante sociale de la PASS**

Prise de rendez-vous :

- du **lundi au vendredi**
- de **9h à 12h30** et **13h30 à 17h**
- par **téléphone** : 04.75.20.21.22
- par **mail** : pass@ch-privas.fr

- **Le médecin référent de la PASS**

Les rendez-vous sont donnés par l'assistante sociale selon le planning du médecin référent de la PASS.

Le patient pourra être orienté vers un spécialiste ou une hospitalisation.

La PASS

Centre hospitalier de Privas Ardèche

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (La PASS)

Et si on en parlait ?

Accès sur rendez-vous :

**Se signaler à l'accueil,
l'assistante sociale
viendra vous accueillir**



Tél. PASS : 04.75.20.21.22
Mail PASS : pass@ch-privas.fr

Qui est concerné ?

La PASS, pour qui ?

Un patient concerné par la **PASS** est une personne en situation de précarité et démunie :

- En raison de l'absence d'une couverture sociale ou de son incomplétude,
- En raison de difficultés d'orientations dans le système de santé d'une personne désocialisée. Les situations peuvent dans ce cas avoir une origine très diverse :
 - ⇒ Par exemple des personnes allophones, des personnes souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques, des personnes fortement marginalisées avec grande désocialisation) ...



Comment VOUS aider ?

La PASS, pour quoi ?



Si vous avez des difficultés d'accès aux soins, la **Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** est faite pour vous aider à accéder aux prestations auxquelles vous avez droit :

1. pour **rencontrer** une assistante sociale et / ou un médecin généraliste et / ou un médecin spécialiste.
2. pour vous aider à **accéder** aux soins dont vous avez besoin, accéder aux traitements médicamenteux ou thérapeutiques.
3. pour **faire reconnaître** vos droits sociaux (ACS, CMU-C, AME...).
4. pour vous **orienter** vers un médecin de ville, l'assistante sociale de votre secteur, des associations locales...

Comment VOUS accompagner ?

La PASS, pour quel accompagnement ?

L'**assistante sociale** accompagne la personne dans le but de la régularisation de ses droits

Le **médecin référent** peut demander à l'issue d'une consultation d'intégrer la personne dans le circuit PASS :

- pour la réalisation de soins infirmiers (les IDE référents se trouvent aux urgences de l'hôpital).
- pour la délivrance via la pharmacie hospitalière ou en officine de ville ayant signé une convention PASS avec le centre hospitalier.
- pour un avis spécialisé en lien avec un professionnel du centre hospitalier.

L'orientation vers une hospitalisation ou un spécialiste fera l'objet d'une demande d'AME, aide médicale de l'Etat.

Centre Hospitalier de Privas Ardèche
2, Avenue Pasteur
07007 PRIVAS

Tél. **PASS** : 04.75.20.21.22
Mail **PASS** : pass@ch-privas.fr